



JUIN 2023

Le congé de la Fête nationale est reporté, lundi, le 26 juin 2023.
Le bureau municipal sera fermé.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2023

Les comptes pour la période du mois de mai 2023 totalisent 59 446,48\$.

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2022

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 démontrent des revenus de 1 507 936\$ et des dépenses de 1 751 795\$, soit un déficit de 243 859\$.

Revenus	Rapport 2022
Taxes	518 056
Autres revenus	54 985
Païement tenant lieu de taxes	0
Subventions	934 895
Total des revenus	1 507 936
Dépenses	
Administration générale	251 480
Sécurité publique	73 913
Transport routier	387 456
Hygiène du milieu	104 163
Urbanisme	21 817
Loisirs	47 509

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dq@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Frais de financement	1 734
Transfert des activités d'investissement	863 723
Total des dépenses	1 751 795
Déficit de l'exercice	(243 859)

D'après les vérificateurs Groupe RDL mc solutions comptables, les états financiers pour l'année 2022 représentent la situation financière des différents fonds ainsi que les résultats des opérations et ce, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus. Les vérificateurs soulignent la bonne santé financière de la municipalité.

Traitement des élus municipaux-Année 2022

Jessika Lacombe

Mairesse Rémunération (excluant les charges sociales)

13 161,72\$

Allocation de dépenses

6 580,92\$

Rock Côté, André Mercier, Mélissa Turgeon, Alex Vachon, Carl Croteau, Marina Lemay

Conseillers Rémunération (excluant les charges sociales)

3 254,76\$

Allocation de dépenses

1 632.00\$

En 2022, la Municipalité continue de suivre les étapes à respecter aux normes du MAMH en collaboration avec la firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS et la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour la réalisation du projet de traitement des eaux usées.

Le projet « **Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc municipal** au montant de 134 480\$ sera en fonction prochainement pour les activités de l'OTJ et autres activités. Nous avons reçu une **aide financière 62 932\$ du Fonds régions et ruralité 2021-2022. Une aide financière supplémentaire de 1 000\$ de la part de la Députée Isabelle Lecours, Lotbinière-Frontenac. La municipalité s'est engagée à investir 51% du coût du projet soit 70 548,88\$.**

Pour faciliter l'accès à tous les services municipaux offerts ainsi qu'aux organismes sociaux à l'édifice municipal pour les personnes en perte d'autonomie, handicapées et autres, un **ascenseur a été installé pour atteindre les différents étages selon les besoins**

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dq@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

des citoyens. Ce projet a été réalisé grâce à **une aide financière du PRABAM pour un montant de 75 000\$.** La municipalité a contribué un montant de 3 618\$ afin que ce projet se réalise.

Des travaux de surface et d'asphaltage dans le secteur de la Route Roy ont été réalisés

au montant de 477 731\$. La municipalité a reçu une **aide financière dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de 362 957\$.** La firme SNC Lavalin a été mandaté pour mettre à jour les plans et devis, l'assistance technique, la gestion des appels d'offres, addendas jusqu'à l'ouverture des soumissions, analyse et recommandation pour un **montant forfait de 4 500\$ avant les taxes.**

Aussi, des **travaux d'asphaltage dans le secteur du Rang 10** ont été complétés au montant **de 519 471,13\$** incluant les taxes grâce à l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) **d'un montant de 853 731\$ pour les années 2019-2023 ce qui termine ce projet.** La municipalité a contribué un **montant de 102 250\$ pour les travaux inclus dans la TECQ 2019-2023.** L'année **limite pour compléter les travaux et produire la reddition de compte est 2024.**

Objectifs généraux 2023

Poursuivre le dossier des eaux usées-PRIMEAU
Maintenir la régularité de l'approvisionnement en eau potable
Organiser des activités pour les jeunes comme l'OTJ
Continuer à améliorer les chemins de la municipalité
Profiter du Programme Fonds Région & Ruralité-FRR
Voir au bon état des sentiers pédestres ainsi que les terrains municipaux

Remerciements

Je tiens à remercier les conseillers municipaux pour leur dévouement et leur implication. Le conseil a travaillé en concert avec la mairesse pour le mieux-être de l'ensemble de notre population. Je tiens à remercier Madame Jennifer Groleau, Coordinatrice au développement des loisirs et culture pendant le remplacement maladie de la directrice générale., Madame Ghislaine Leblanc. Un merci particulier pour la disponibilité de Madame Joanny Brochu, directrice générale adjointe, pour avoir accompli différentes tâches imprévisibles et additionnelles à son travail déjà demandant.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dq@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

CENTRALE DES APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1.de la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2023-06-080 octroyant à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire (ci-après la « Résolution »);

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité a fourni à CAUCA une copie certifiée de la résolution numéro 2023-06-080 désignant CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la communication et rendre les échanges efficaces, les personnes responsables suivantes sont Jessika Lacombe, mairesse, Ghislaine Leblanc, directrice générale, Joanny Brochu directrice générale adjointe sont les seuls interlocuteurs de la Municipalité concernant toute communication relative à l'exécution du présent contrat;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dq@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

CAUCA s'engage à fournir à la Municipalité signataire un service de réponse aux appels 9-1-1 en conformité avec les modalités établies par le contrat de service des gestions des appels 9-1-1 ;

La Municipalité accepte de collaborer avec tous les partenaires de CAUCA et fournir promptement toutes informations requises, s'engage à respecter et à se conformer aux directives et aux instructions de CAUCA qui pourront être fournies en tout temps afin de permettre la pleine exécution du présent contrat notamment afin de permettre la répartition efficace des appels d'urgence et d'offrir aux citoyens de la Municipalité le service 9-1-1.

SIGNATAIRE AU COMPTE DESJARDINS

Que la directrice générale adjointe, Madame Joanny Brochu est toujours la signataire et la représentante de la municipalité à l'égard de tout compte que la municipalité détiendra à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs;

Que la représentante exercera les pouvoirs de gestion suivants au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile à la bonne marche des opérations de la municipalité;

Que la directrice générale adjointe, Madame Joanny Brochu est toujours autorisée à agir pour et au nom, de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande auprès de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs;

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Les états financiers ont été déposés en séance tenante soit le 5 juin 2023.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ENTENDU QUE la prévention incendie est l'objectif premier du schéma de couverture de risques d'incendie.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dq@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

CONSIDÉRANT QUE la prévention des incendies se divise en cinq volets dont la mise en place d'une réglementation adaptée.

CONSIDÉRANT QUE les inspections des risques faibles et des risques plus élevés doivent s'appuyer sur une réglementation complète et applicable.

ENTENDU QUE la prévention des incendies a démontré à maintes reprises ses impacts bénéfiques sur la réduction des pertes de vies et monétaires.

CONSIDÉRANT QUE les précédents règlements ont été adoptés en 2012 et nécessitent une mise à jour.

EN CONSÉQUENT la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adopte le règlement numéro 394 intitulé « Règlement sur la prévention des incendies » en date du 5 juin 2023 et s'engage à rendre disponible la réglementation à ces citoyens par l'entremise du site web de la municipalité.

La prochaine séance du conseil municipal est le 3 juillet 2023.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dq@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca